DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Stéphane Carré : Influence communautaire et ratiocinations nationales dans l'évolution du droit social applicable au secteur du transport routier de marchandises.

Eric Millard: Encore et toujours à propos du droit de grève... Libres propos sous l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 21 mars 2006, « CGT et autres contre Régie des Transports de Marseille ».

JURISPRUDENCE

voir notamment

Obligation de reclassement et consultation des délégués du personnel en cas de licenciement d'un accidenté du travail.

Conseil de prud'hommes de Brest (Industrie) 25 juillet 2005 - Note Rachel Gourdol (p. 441)

La prise en compte des salariés mis à disposition dans l'effectif et l'électorat : une ardente nécessité de reconstitution de la collectivité de travail.

Tribunal d'instance de Péronne 20 octobre 2005 – Note Pascal Rennes (p. 445)

La délimitation du secteur d'activités du groupe au sein duquel doivent être appréciées les raisons économiques justifiant des licenciements.

Cour d'appel de Versailles (11e ch.) 7 mars 2006 - Note Pierre Lyon-Caen (p. 452)

Le délai de forclusion de 15 jours prévu à l'article L 321-16 ne s'applique pas aux actions judiciaires portant sur le fond de la consultation du Comité d'entreprise.

Tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand (référé) 10 janvier 2006 - Note Emmanuelle Lafuma (p. 455)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit pénal du travail : Extraits de décisions sélectionnés et commentés par **Marc Richevaux.**

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Arnaud de Senga** (pp. 3 et 4 de la couverture)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE 2006

Doctrine:

Influence communautaire et ratiocinations nationales dans l'évolution du droit social applicable au secteur du transport routier de marchandises, par Stéphane Carré, Maître de conférences, UMR 6028 "Droit et changement social", IUT de Saint-Nazaire, Université de Nantes	417
Encore et toujours à propos du droit de grève <i>Libres propos sous l'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence du 21 mars 2006,</i> par Eric Millard, Professeur de droit public, Centre de Théorie	,
et Analyse du Droit (UMR 7074)	430
espèce) – Réforme des retraites – Contestation du projet gouvernemental (deuxième espèce). Première espèce : COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE (1re Ch. C) 21 mars 2006 Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 février 2006	
	438
Document : Elections professionnelles : Lettre de syndicats CGT aux députés et sénateurs	440
Jurisprudence: ACCIDENT DE TRAVAIL – Protection dans l'emploi – Inaptitude – Obligation de reclassement –	
Consultation des délégués du personnel. CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BREST (Sect. Ind.) 25 juillet 2005	
Note Rachel Gourdol	442
1° CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE – Remplacement – Terme imprécis – Durée – Fin de l'absence de la personne remplacée – Indemnisation – Détermination. 2° TRIBUNAUX – Cour de cassation – Représentation obligatoire – Rejet d'une demande d'aide juridictionnelle pour défaut de moyen sérieux – Cassation de la décision d'appel. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 22 février 2006	
Note Arnaud de Senga	444
ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Salariés mis à disposition – Prise en compte dans l'effectif et l'électorat en rapport avec la finalité de l'institution des délégués du personnel.	
TRIBUNAL D'INSTANCE DE PERONNE 20 octobre 2005 Note Pascal Rennes	445 449
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS – Assurance des créances salariales – Garantie des créances établies par une décision de justice exécutoire – Refus par l'AGS – Action en paiement ne pouvant entraîner sa condamnation à verser les sommes dues au salarié – Paiement de la créance ne pouvant être faite qu'au liquidateur judiciaire.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 janvier 2006	450 450
GRÈVE – Définition – Arrêt de travail se limitant au refus d'une seule obligation du contrat de travail (astreinte) – Nécessité d'une cessation complète de son exécution. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 février 2006	451
LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Difficultés économiques – Appréciation – Secteur d'activité – Notion.	
COUR D'APPEL DE VERSAILLES (11e Ch.) 7 mars 2006	452 454

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE - Licenciement collectif - Consultation du comité d'entreprise – Contestation de la régularité – Forclusion – Délai non applicable aux actions judiciaires portant sur le fond de la consultation. Chroniques jurisprudentielles: DROIT PÉNAL DU TRAVAIL (extraits de décisions sélectionnés et commentés par Marc Richevaux) : COMITÉ D'ENTREPRISE - Fermeture d'entreprise - Absence d'information et de consultation du CCE en temps utile — Entrave CCE – Preuve de l'infraction – Déclaration du prévenu à l'inspecteur du travail – PV de l'inspecteur du travail – Force probante. HARCÈLEMENT MORAL - Application de l'article 222-33-2 Code pénal - Agissements d'un maire à l'encontre d'un agent municipal – Appréciation souveraine des juges du fond. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ – Blessures involontaires - Faute caractérisée – Méconnaissance d'une obligation particulière de sécurité imposée par la loi - Travaux dangereux - Défaut de mise en place des équipements exigés – Ignorance (non) – Faute de la victime non exonératoire de la responsabilité de COUR DE CASSATION (Cass. crim.) 14 mars 2006 461



Les lecteurs du *Droit Ouvrier* prendront connaissance avec intérêt dans le supplément au n° 1632 du **Compte-rendu du 48e congrès**

Abonnement annuel : $50 \in (CGT)$ ou $72 \in (hors CGT)$

Renseignements: lepeuplecgt@free.fr

Le droit des comités d'entreprise et des comités de groupe

par Maurice Cohen

Depuis la septième édition de cet ouvrage en 2003, une douzaine de textes nouveaux et 170 nouvelles décisions de jurisprudence significatives ont modifié, parfois sensiblement, le droit des comités d'entreprise.

L'année 2005, en particulier, année du soixantième anniversaire de l'institution, a fait l'objet de réformes visant à affaiblir la capacité d'intervention des comités d'entreprise, sans toutefois y parvenir véritablement



Cette huitième édition décrit les modifications intervenues et les problèmes qu'elles soulèvent, en précisant toujours mieux les bases sur lesquelles peuvent s'appuyer les comités d'entreprise dans leur action indépendante au service du personnel.

Elle comprend pour la première fois l'indication systématique du numéro de pourvoi des arrêts de la Cour de cassation cités en note, ce qui permet au lecteur d'accéder immédiatement sur le site de *Legifrance* au texte intégral de chaque arrêt.

Toujours rédigé dans un style accessible à tous les publics, cet ouvrage classique est un instrument de travail indispensable à tous les acteurs de la vie sociale, juristes et non juristes.

LGDJ - Prix : 104 €